



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***18123744***

Déposé au Greffe du ~~Moniteur~~
de commerce de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le 13 JUIL 2018
Bureau de la Représentation
Greffe

N° d'entreprise : **0545.752.187**

Dénomination

(en entier) : **CONCEPT SPORT SPRL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **6840 Warmifontaine, Rue des Vannettes, 26****Objet de l'acte : Modification des statuts**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par Maître Bernard CHAMPION, Notaire à Bertrix, le 27 juin 2018, enregistré au Bureau Sécurité Juridique Neufchâteau, le 03 juillet 2018, référence ACP (5), volume 0, folio 0, case 3591, 4 rôles sans renvoi, reçu : 50,00 EUR, signé Le receveur, il résulte que l'assemblée générale des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "CONCEPT SPORT SPRL", a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1) Rapport : l'organe de gestion a exposé la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social ; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente et un mars deux mille dix-huit.

2) Modification de l'objet social : l'assemblée a décidé, à l'unanimité d'ajouter à son objet social la réalisation de tâches administratives pour d'autres entreprises ainsi que l'élevage et le commerce de chevaux et de mettre l'article 4 des statuts en concordance avec cette décision en adoptant le texte suivant :

« La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique ou à l'étranger :

Le commerce d'articles de sports, l'e-commerce, la conception de sites internet. Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autre avec d'autres entreprises, associations ou sociétés et s'occuper de la réalisation de tâches administratives pour d'autres entreprises.

Elle pourra également s'occuper de l'élevage et du commerce de chevaux.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation et son développement.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. »

3) Pouvoirs : l'assemblée a donné, à l'unanimité, tout pouvoir à la gérance pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

-s- Notaire Bernard CHAMPION

Sont déposés en même temps : l'expédition de l'acte et la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2018 - Annexes du Moniteur belge